

Les Brèves du conseil municipal du 27 octobre 2022

Le conseil municipal, réuni en date du 27 octobre 2022 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) Finances : montant 2022 du FPIC à reverser

Le FPIC est un dispositif national de péréquation entre les collectivités qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées. Pour l'année 2022, la commune de Volgelsheim reversera au FPIC la somme de 106 869 € soit une somme inférieure à 2021 de 17 384 €.

2) Modification des statuts de la Comcom du Pays Rhin Brisach

Les conseillers municipaux ont approuvé les nouveaux statuts de la Comcom. Ils ont également été informés que la Comcom souhaite créer une marque territoriale dont le but est d'attirer de nouveaux investisseurs et pour ce faire a décidé d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, un nouveau nom plus lisible qui sera **Communauté de Communes ALSACE RHIN BRISACH**.

3) Plaine de jeux : modification du projet et résultat de la consultation

Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau projet d'aménagement de la plaine de jeux pour un montant total TTC de 219 956 €.

Il comprendra entre autres : un tourniquet, une balançoire nid d'oiseau, un arbre à escalader, une tyrolienne, deux vélos, un portique cross training, un terrain multisport... Un WC sec autonome, conforme PMR, sera également installé près des jeux. Les deux lots « jeux et équipements sportifs » et « voirie » ont été attribués à PONTIGGIA et le lot « WC sec » à SANISPHERE. Les travaux d'aménagement devraient commencer au printemps 2023.

4) Arrosage automatique du terrain de football

Les terrains de football d'honneur et d'entraînement du complexe sportif sont arrosés actuellement par un canon enrouleur depuis une pompe installée dans le sous-sol du bâtiment. Cette installation présente un certain nombre d'inconvénients (arrosage pas uniforme, matériel plus très fiable, dépannage fréquent par une entreprise et installation de l'enrouleur chronophage). Le Conseil Municipal a voté pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain d'honneur du complexe sportif et confie ces travaux à la Société Est Arrosage pour un montant de 35 749 € TTC. La mise en route par les services techniques pourra se faire facilement via une télécommande et un téléphone portable.

5) Subventions

- Subventions aux associations non communales : Les 1 200 € provisionnés au budget chaque année pour des subventions à des associations hors commune seront versés en 2022 à parts égales, soit 300 €, entre les associations suivantes : Huntington Espoir Grand Est, ASAD (Aide et Soins A Domicile), Handi Chiens et Alsace Nature.
- Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers : les conseillers ont voté l'attribution d'une subvention de 330 € à l'amicale qui a pris en charge une formation pour le corps de « vérificateurs casques ».

6) Economie d'énergie : extinction des candélabres

Des mesures ont déjà été prises ces dernières années : extinction d'un luminaire sur deux dans certaines rues, installation de luminaires à leds et d'abaisseur de tension. Le conseil municipal étudie différentes possibilités pour faire des économies dans le contexte actuel de sobriété énergétique dont celle d'éteindre la totalité de l'éclairage public de 23h00 à 4h30 ou encore abaisser l'intensité de la luminosité jusqu'à 80 % des luminaires à leds : des essais seront effectués dans ce sens prochainement. Pour l'extinction complète qui est plus complexe, VIALIS fera une étude comparative avantages/inconvénients et coûts/économies.

7) Diagnostic et plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Chaque employeur public a l'obligation d'élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Cette mission a été confiée au cabinet ITECH PREVENTION de Dinsheim sur Bruche pour la somme de 5 640 € TTC et sera réalisée au sein des services communaux en 2023.

8) Comcom du Pays Rhin Brisach / accord cadre électricité et gaz : résultat de la consultation pour 2023

Lors d'un précédent conseil, la décision a été prise d'adhérer au groupement de commandes réalisé par la Comcom, pour la fourniture de gaz et d'électricité.

Après consultation et analyse des offres par la Comcom :

- le marché gaz est attribué à ALSEN pour le premier semestre 2023 avec un prix de 262.056 € TTC par MWH contre 50.844 € en 2022 soit un prix multiplié par 5,15. Le cout est estimé à 60 177 € pour Volgelsheim (en 2021 37 711.21 €).
- Le marché électricité (bâtiments et éclairage public) est attribué pour l'année 2023 à VIALIS pour un coût estimé à 187 138 € TTC pour Volgelsheim (93 807 € en 2021). Pour l'électricité, les coûts unitaires sont aussi multipliés entre 2.5 et 4.8.

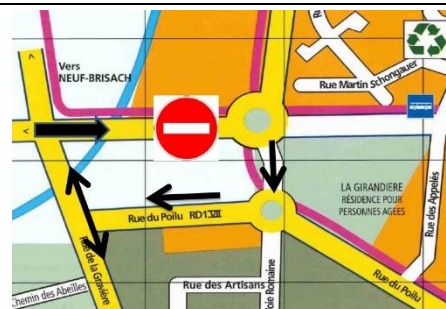
9) Groupement de commandes relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux secs : résultats de la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, la mission est attribuée à l'entreprise GEOSAT de Maxeville (54320) pour un montant global estimatif de 162 150 € HT pour l'ensemble des 23 communes membres du groupement et de la Comcom Pays Rhin Brisach. Pour Volgelsheim, le montant estimatif de cette mission s'élève à 19 643 € TTC.

Essai de sécurité – Mise en sens unique du pont Beaumartin

Des essais de sécurité auront lieu du lundi 07 novembre au lundi 05 décembre 2022 sur le pont Beaumartin.

La circulation sur le pont se fera en sens unique du carrefour RD 1.4/RD468/RD1bis (Neuf-Brisach) vers la Voie Romaine (Volgelsheim).



A noter dans vos agendas :

DATE	MANIFESTATION	LIEU
Jeudi 10 Novembre 18h30	Cérémonie du 11 novembre	Mairie
Vendredi 25 Novembre	Illuminations de Noël à 17h30 pour les enfants scolarisés à Volgelsheim	Place de l'Europe

Exposition-vente PASSION CREATION les 12 et 13 Novembre 2022 à la salle des fêtes

9^{ème} édition de l'exposition du savoir-faire local autour de l'art.

L'évènement accueillera des artistes amateurs de Volgelsheim et alentours. Différentes spécialités seront présentées : *peinture, crochet, tricot, patchwork, broderie, bijoux, carterie, bougies, photographie, sujets déco*, vannerie, créations textiles et bois... Venez nombreux découvrir ces différents talents !

Samedi après-midi de 14h à 18h et dimanche de 10h à 18h.

Entrée gratuite - petite restauration sur place assurée par le C.A.VO.



Ouverture de la Plaine de Jeux

A partir du 12 novembre 2022, la Plaine de jeux sera ouverte les **mercredis et les week-ends de 10h à 17h** (sauf en cas de conditions météorologiques défavorables).

INFO ARNAQUE carte d'identité – passeport – acte de naissance

Attention certains sites privés (par exemple <https://www.annuaire-mairie.fr/>) vous proposent d'effectuer à votre place les démarches d'état civil et vous demandent ensuite de payer les documents officiels. La commune de Volgelsheim n'est en aucun cas liée à ce genre de site. Toutes les informations sont sur le site officiel de la commune www.volgelsheim.fr.

Pour rappel, la mairie de Volgelsheim ne gère plus les passeports et cartes d'identité depuis plusieurs années : vous devez prendre rendez-vous auprès de la mairie de Neuf-Brisach, Andolsheim ou Colmar.

Les liens utiles : carte d'identité <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>
passeport <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

